



**Mont  
Saint  
Aignan**

**ARRÊTÉ N° 2026-582  
Autorisation d'occupation  
du domaine public  
Centre de loisirs Rosa Parks**

Le Maire de la Ville de Mont-Saint-Aignan ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'ensemble des arrêtés municipaux ;  
CONSIDÉRANT la demande de monsieur Matéo Bonneville vice-président du BDE STAPS, 4 Bd André Siegfried 76130 Mont-Saint Aignan dans l'objet d'organiser un tournoi de green volley ;

**ARRETONS CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**– Monsieur Matéo Bonneville vice-président du BDE STAPS est autorisé à installer 4 terrains de volley 8m x 16m comme indiqué sur le plan à l'article 2, sur les espaces en herbe au centre de loisirs Rosa Parks rue Francis Poulenc à Mont Saint Aignan le :

- Jeudi 30 avril 2026 de 14h00 à 18h00.

**ARTICLE 2** – Les terrains seront placés selon la numérotation sur le plan ci-dessous.



**ARTICLE 3**– Le service espace vert de la ville établira un état des lieux avant la manifestation.

**ARTICLE 4**– Aucun véhicule des organisateurs n'est autorisé à accéder au site.

**ARTICLE 5** – Lors de cette manifestation les organisateurs s'engagent au respect de l'ordre public et de l'environnement.

**ARTICLE 6**. - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 27 avril 2026

**Gérard Richard**

Adjoint au Maire  
Chargé de l'espace public  
Et du patrimoine bâti